



Plainte contre x contre descendant

Par **gerardparis**, le **29/12/2011** à **09:54**

Bonjour, le père de ma conjointe (non marié) porte plainte contre x pour faux en écriture expropriation et vol dans son domicile, (qu'il n'habitait plus), mais qui faisait partie d'une SCI appartenant à ses deux filles et de son gendre (pas moi). Les biens ont été vendus et la SCI dissoute, depuis il les menace d'une plainte contre x et divulgue à tout va des courriers, des mails à des proches. Est-il possible qu'il puisse porter plainte. En attente d'une réponse, Merci. Gérard

Par **amajuris**, le **29/12/2011** à **12:02**

bjr, toute personne peut porter plainte contre x. ensuite il s'agit de savoir comment sera traitée cette plainte. ne répondez pas et sachez que les mails ou sms n'ont aucune valeur juridique. mais souvent les personnes qui clament partout qu'elles vont porter plainte, ne le font pas. ncdt. nn. b le terme de conjoint s'applique juridiquement aux personnes mariées.